



NOTE D'INFORMATION

OUVRAGES
D'ART

16

Auteur : SETRA / CTOA

Editeur : 

APPAREIL D'APPUI EN CAOUTCHOUC FRETTE

CONFORMITE AUX NORMES ET MARQUE NF

AVRIL 1993

La présente note d'information a pour objet de rappeler les spécifications auxquelles doivent satisfaire les appareils d'appui en caoutchouc fretté et de porter à la connaissance des utilisateurs la mise en place d'une certification par l'AFNOR attestée par la marque NF.

LES SPECIFICATIONS DU PRODUIT "APPAREIL D'APPUI EN CAOUTCHOUC FRETTE"

Il existe une norme précisant les spécifications auxquelles doivent satisfaire les appareils d'appui en caoutchouc fretté. Il s'agit de la norme T 47.815. Les performances sont appréciées sur le produit fini sur la base d'essais normalisés (normes T 47.802 à T 47.814). Ceci a permis de définir un niveau minimal de performance et de durabilité de ces produits.

Il est donc primordial, pour la sécurité des structures, de faire référence, dans vos pièces écrites de marché à cette norme.

VERIFICATION DE LA CONFORMITE A LA NORME

Les essais permettant de vérifier la conformité à cette norme sont longs et coûteux; aussi il a été mis en place une procédure de certification; la procédure initiale était celle de "l'Avis Technique" gérée conjointement par le SETRA, le LCPC et la SNCF.

Nous vous informons de la récente mise en place d'une certification sur la base de la Marque NF, aussi ces avis techniques sont maintenant périmés et vous ne devez plus y faire référence.

Seule la certification sur la base de la marque NF dont le règlement a été approuvé par le Ministre de l'Industrie garantit la conformité aux normes en vigueur; la présence du SETRA, du LCPC et de la SNCF dans le comité particulier de gestion de la marque, le SETRA en assurant la présidence et le LCPC le secrétariat, garantit la continuité du contrôle de conformité par rapport à la procédure d'Avis Technique.

A l'heure actuelle, les fabricants suivants ont obtenus la marque NF :

- FREYSSINET INTERNATIONAL,
- MECANOCUMBA,
- et COUQUEBERG.

Pour ce dernier qui ne commercialise pas directement ses produits, le droit d'usage de la marque a été donné aux entreprises suivantes qui en assurent la distribution :

- CIPEC,
- et ETIC.

Dorénavant, nous vous engageons à exiger des appareils d'appui ayant fait l'objet d'une certification selon la marque NF et à vérifier l'existence de cette marque sur les produits. Cette marque est le seul élément vous donnant l'assurance d'un produit conforme à la norme T 47.815 et fabriqué selon un Système Qualité audité dans le cadre du règlement de la marque NF.

L'absence d'un tel marquage devrait vous conduire à exiger des contrôles justificatifs de la qualité des appareils d'appui mais les essais correspondants sont longs et coûteux, donc incompatibles avec les délais de mise en oeuvre et l'économie des travaux.

LES CARACTERISTIQUES NORMALISEES DES APPAREILS D'APPUI EN CAOUTCHOUC FRETTE

Lors des audits effectués dans le cadre des procédures citées ci-dessus, il a été constaté des commandes, nombreuses, d'appareils d'appui en caoutchouc fretté non conformes à la norme et aux conseils données dans les documents du SETRA. A l'occasion de la publication de cette note d'information, nous rappelons :

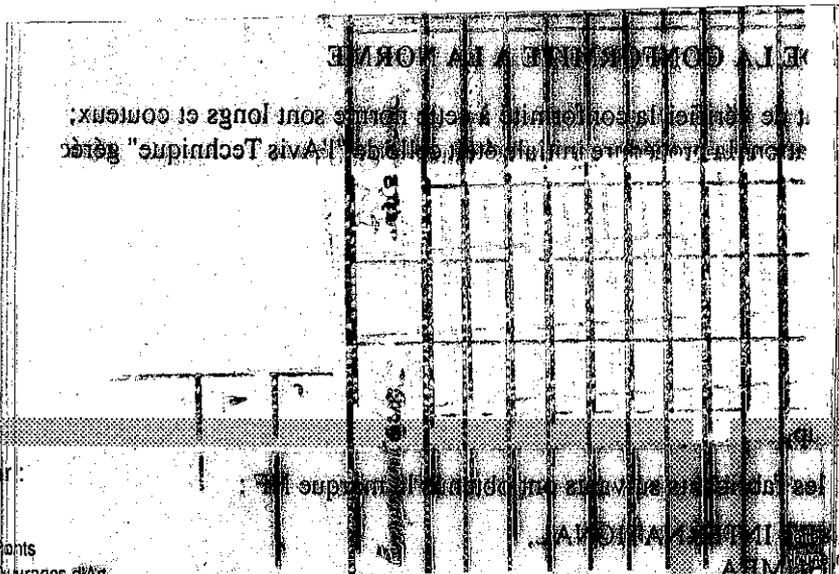
- qu'il existe des dimensions normalisées d'appareils d'appui prévues par la norme T 47.815 et que l'on doit s'efforcer de choisir les produits dans cette gamme pour promouvoir une fabrication standardisée source de qualité et de productivité.

Cette gamme a fait l'objet d'une précision dans la note d'information N° 15.

- qu'il est inutile de commander des appareils d'appui en caoutchouc fretté à frettes en acier inoxydable. D'une part, parce que les essais prévus dans les normes ont montré la bonne durabilité des frettes en acier Fe 360 (ex acier E 24) pour des appareils d'appui enrobés du type B normalisé et, d'autre part, parce que l'adhésion sur des frettes en acier inoxydable est d'une exécution nettement plus délicate (et peut donc s'avérer moins bien exécutée) que sur des frettes en acier Fe 360. Ces appareils ne sont pas certifiés NF.

DOMAINE DE VALIDITE DU BULLETIN TECHNIQUE N° 4

La publication des normes citées précédemment et l'existence d'une certification par l'AFNOR rend caduc, pour une bonne part, le Bulletin Technique N° 4 du CTOA du SETRA. Ce document ne doit donc pas être rendu contractuel dans les marchés; la seule référence à y faire concerne le chapitre III relatif aux méthodes de calcul qui restent en vigueur en attendant la publication d'une norme européenne harmonisée en cours de rédaction par le CEN.



Cette note a été rédigée par :

FRAGNET Michel
Cellule Equipements des Ponts
Centre des Techniques d'Ouvrages d'Art
Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

S.E.T.R.A., 46, avenue Aristide-Briand, 92223 Bagneux - France
Tél.: (1) 46 11 31 31 - Télex : 632 263 F
Renseignements Techniques : M. FRAGNET - CTOA - Tél.: (1) 46 11 32 13
Bureau de vente - Tél.: (1) 46 11 31 53 - 46 11 31 55 - Référence du document : F 9318
Classification thématique au catalogue des publications du SETRA : A 05

AVERTISSEMENT :

Cette série de documents est destinée à fournir une information rapide. La contrepartie de cette rapidité est le risque d'erreur et la non-exhaustivité. Ce document ne peut engager la responsabilité, ni de son auteur, ni de l'administration.
Les sociétés citées le cas échéant dans cette série le sont à titre d'exemple d'application jugé nécessaire à la bonne compréhension du texte et à sa mise en pratique.